

ASSEMBLEE COMMUNALE

du 8 mai 2023 à 20 h 00

à la Grande salle de Fétigny

Présidence : M. Philippe Arrighi, syndic
Secrétaire : Mme Patricia Catillaz, administratrice communale
Scrutateurs : Mme Jeanne Henzer et M. Michaël Lambert
Présences : 38 citoyennes et citoyens
Excusés : 4 citoyennes et citoyens

M. Philippe Arrighi, syndic, souhaite la bienvenue et ouvre l'assemblée communale.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 15 du 14 avril 2023, par tout-ménages et par affichage au pilier public.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022
2. Rapport de gestion 2022
3. Comptes 2022
 - 3.1 Compte de résultats
 - 3.2 Crédits supplémentaires
 - 3.3 Compte des investissements
 - 3.4 Rapport de la Commission financière
 - 3.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires
4. Entretien de la route cantonale
5. Approbation des nouveaux statuts du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF)
6. Approbation du nouveau Règlement du cimetière
7. Informations communales
8. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2022. Il n'est pas lu mais a été joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo

Aucune observation n'est formulée. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur, Mme Patricia Catillaz.

2. Rapport de gestion

Le rapport de gestion a été publié dans la convocation et n'est donc pas relu. Il n'appelle aucun commentaire particulier.

3. Comptes 2022

3.1 Présentation générale du budget de résultats

P. Catillaz présente le compte de résultats 2022 avec les principales variations entre le budget et les comptes. Les crédits supplémentaires supérieurs à Fr. 2'000.00 et 10% du budget sont commentés.

Les revenus totaux du compte de résultats s'élève à Fr. 5'132'332.78 pour un total des charges de Fr. 4'426'837.24, soit un bénéfice de Fr. 705'495.54.

3.2 Crédits supplémentaires

Les crédits supplémentaires ont été commentés avec le point 3.1. La liste récapitulative est projetée à l'écran.

3.3 Compte des investissements

P. Catillaz présente le compte des investissements dont le total s'élève à Fr. 3'868'127.38. Elle présente aussi le coût final de construction de l'agrandissement de l'école. Le budget global de Fr. 4'445'000.00 a été respecté, avec un solde résiduel non utilisé de Fr. 12'495.00.

3.4 Rapport de la Commission financière

M. Lionel Meylan, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière qui recommande à l'assemblée d'accepter les comptes 2022.

3.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires

Au vote, le compte de résultats, les crédits supplémentaires et le compte des investissements sont acceptés à l'unanimité.

4. Entretien de la route cantonale

M. Vincent Diacon, conseiller communal, présente la demande pour une nouvelle dépense de Fr. 31'000.00 pour la réfection de la route cantonale à la suite de la rupture d'une conduite d'eau à la route de Ménières, à la hauteur du chemin des Burgondes. Cette dépense avait été intégrée au budget 2023, mais avec une prise en charge par notre assurance. Or, cette dernière a informé après l'assemblée du budget qu'elle ne prenait pas en charge ces frais.

M. Pascal Vorlet s'étonne que le canton ne participe pas car il s'agit d'une route cantonale. Comme c'est notre conduite qui a abîmé la route, c'est à la Commune de prendre en charge l'intégralité des frais. L'assurance ne prend pas en charge selon les conditions générales d'assurance.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense de Fr. 31'000.00 est acceptée à l'unanimité.

5. Approbation des nouveaux statuts du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF)

Mme Annelise Joye, vice-syndique, présente l'organisation générale du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise. Diverses lois en vigueur en lien avec la santé et le social ont conduit à une révision générale des statuts qui sont soumis à l'assemblée pour approbation.

M. Philippe Moser demande pour quel motif le SMUR est intégré à ce réseau social. Le réseau couvre aussi certains aspects de la santé. Le SMUR y est légalement intégré depuis de nombreuses années pour cette raison.

M. Alex Binggeli demande si la commune peut influencer les décisions relatives à ce réseau.

Chaque commune de la Broye est amenée à se prononcer sur les comptes et budgets. Des représentants sont aussi intégrés au Comité de direction. Mme Fatima Granget, conseillère communale, est notamment membre de la Commission financière.

Au vote, les nouveaux statuts du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF) sont approuvés à l'unanimité.

6. Approbation du nouveau Règlement du cimetière

M. Olivier Renevey, conseiller communal, explique que le règlement approuvé lors de la dernière assemblée du 12 décembre 2022 comportait une erreur au niveau des dimensions des tombes. Un avenant au règlement du cimetière avec les dimensions rectifiées est soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

Au vote cet avenant au règlement du cimetière est approuvé à l'unanimité.

7. Informations communales

Le nouveau tea-room « Chez Pascal » devrait ouvrir ses portes d'ici à la fin du mois de mai. Le service postal « My post service » qui offre la possibilité de déposer et retirer des colis y sera proposé. Des flyers seront distribués en temps voulu.

M. Philippe Arrighi prend officiellement congé de Mme Nicoletta Gonin qui est retraitée depuis la fin mars. Elle aura travaillé durant 10 ans au sein de l'administration communale comme collaboratrice administrative.

M. et Mme Vito et Véronique Aceto exploitent l'Auberge communale depuis 1993. Ils sont félicités pour ce jubilé du 30^{ème}.

Le bus urbain de Payerne devrait ouvrir une 2^{ème} ligne en 2024 ou 2025. Les discussions sont en cours entre Payerne, Fétigny, les deux cantons et Car Postal pour étendre une des lignes jusqu'à Fétigny.

8. Divers

Aucun citoyen ne souhaitant prendre la parole, M. Philippe Arrighi remercie l'assemblée pour sa confiance et souhaite à chacun un bel été.

La séance est levée à 21 h 05 et une collation est offerte aux personnes présentes.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire :

Le Syndic :

Patricia Catillaz

Philippe Arrighi